

Chaque jour réservé restera dû (voir règlement intérieur)

Coordonnées du représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____ Commune : _____

☎ : _____ Adresse email : _____

Enfant : Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Mettre 1 croix dans le lieu et dans chaque jour de présence de votre enfant

Coupon à remettre au Centre Social Rural **avant le 03 Février 2023 accompagné du prépaiement**



Le nombre de places est limité en fonction du nombre d'animateurs

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le prépaiement

CUIGY EN BRAY (07h00 à 18h30)

– Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	MARS					AVRIL	
	01	08	15	22	29	05	12
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Avec restauration collective +4€							
17h00-18h00							
18h00-18h30							

*La restauration est à réserver et à payer au service périscolaire-Mairie

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

LA BOSSE (07h00 à 19h00)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants du RPI	MARS					AVRIL	
	01	08	15	22	29	05	12
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Apporter son pique-nique							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

ONS EN BRAY (07h30 à 18h30)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	MARS					AVRIL	
	01	08	15	22	29	05	12
07h30-08h30							
08h30-09h30							
09h30-17h30 (forfait 8 heures)-Apporter son pique-nique							
17h30-18h30							

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

St GERMER DE FLY (07h00 à 19h00)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	MARS					AVRIL	
	01	08	15	22	29	05	12
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Apporter son pique-nique							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

Bon pour accord / Date et Signature

Chaque jour réservé restera dû (voir règlement intérieur)

Coordonnées du représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____ Commune : _____

☎ : _____ Adresse email : _____

Enfant : Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Mettre 1 croix dans le lieu et dans chaque jour de présence de votre enfant

Coupon à remettre au Centre Social Rural **avant le 03 Février 2023 accompagné du prépaiement**



Le nombre de places est limité en fonction du nombre d'animateurs

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le prépaiement

CUIGY EN BRAY (07h00 à 18h30)

– Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	MARS					AVRIL	
	01	08	15	22	29	05	12
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Avec restauration collective +4€							
17h00-18h00							
18h00-18h30							

*La restauration est à réserver et à payer au service périscolaire-Mairie

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

LA BOSSE (07h00 à 19h00)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants du RPI	MARS					AVRIL	
	01	08	15	22	29	05	12
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Apporter son pique-nique							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

ONS EN BRAY (07h30 à 18h30)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	MARS					AVRIL	
	01	08	15	22	29	05	12
07h30-08h30							
08h30-09h30							
09h30-17h30 (forfait 8 heures)-Apporter son pique-nique							
17h30-18h30							

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

St GERMER DE FLY (07h00 à 19h00)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	MARS					AVRIL	
	01	08	15	22	29	05	12
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Apporter son pique-nique							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

Bon pour accord / Date et Signature